

Jusqu'à 10.000 € par an pour louer votre toit

Un relais GSM, surtout "troisième génération" à Bruxelles, ça ne s'installe pas pour rien. Il y a la jouissance, donc la location du bien d'autrui. Mais aussi un argument sonnante et trébuchant pour faire taire les scrupules.

Dur, dur pourtant d'avoir des confirmations, car l'argent, c'est plus sensible que des radiations! Mais tout de même quelques chiffres: la location de votre toit pour une antenne GSM peut vous valoir de 6.000 à 10.000 € par an, question de surface.

Claude Magotteaux, du Logement molenbeekois, qui abrite plusieurs de ces antennes, brise le

tabou: "Nous sommes de plus en plus démarchés, surtout avec l'UMTS. Pas par les opérateurs, par des firmes effectuant les choix techniques pour elles. Puis l'opérateur conclut avec vous une location. Mobistar, Base, Proximus, ils ont tous des contrats ici". Pour un "plus appréciable" pour une société publique, de 8 à 10.000€ par an et emplacement. Comme pour des collectivités dont les hôpitaux, aux budgets serrés; ça, les opérateurs le savent. "Nous n'avons eu que deux ou trois plaintes (maux de tête, etc.), dissipées après le passage d'un expert pour des mesures". «

LW.